

Législation

■ Un arrêté du 2 septembre 2008, paru au *JO* du 23 septembre, fixe les compétences d'un comité d'experts spécialisés (CES) de l'Afsset. Il complète l'annexe de l'arrêté du 13 juillet 2006 relatif aux CES placés auprès de l'Afsset et porte au nombre de sept le nombre de CES placés auprès de l'Afsset.

■ Quatre arrêtés sont parus au *JO* portant agrément des organismes habilités à délivrer les attestations de capacité pour les entreprises du froid, devant manipuler des fluides frigorigènes. Sont ainsi agréés [Qualiclimate](#) SGS International Certification Service, Bureau Véritas et Cemafrroid.